

*Initiatives ministérielles*

dollars les crédits consacrés aux programmes sociaux, pour revenir au niveau de 1990, on va détruire ces programmes.

J'entends dire que l'opposition pratique la politique de la terre brûlée. C'est une hyperbole. Ce que nous faisons, c'est effectuer des compressions tenant compte des besoins des contribuables et des chômeurs, ainsi que de la nécessité de préserver nos programmes sociaux. C'est le type de compressions que nous effectuons. Nos vis-à-vis affirment qu'ils sont les seuls à être compatissants. Or, nous avons autant de compassion qu'eux pour nos concitoyens, de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous préoccupons autant de leur bien-être.

Nos vis-à-vis disent qu'ils sont radins mais pas mesquins. Ce n'est rien d'autre qu'un discours ambigu qui leur permet de se sentir bien, car ils prennent des mesures, mais ne sont pas mesquins.

J'ai administré une petite entreprise et j'ai éprouvé des problèmes. J'ai dû me montrer dur. J'ai été forcé de licencier quelques employés. Je ne l'ai pas fait de gaieté de coeur, mais j'ai pensé aux 23 autres employés dont j'étais responsable. Je me préoccupais d'eux. J'ai dû me montrer parcimonieux et dur envers certains. Mais si je ne l'avais pas fait, j'aurais dû être beaucoup plus dur envers tous mes employés qui seraient devenus des chômeurs.

Les deux années où le gouvernement s'est occupé à des bricoles ont été un échec. En 1994, le taux de chômage a atteint 9,6 p. 100. En novembre 1995, il était de 9,4 p. 100. Il n'a pas bougé. Il y a des millions de Canadiens qui sont en chômage ou sous-employés actuellement. On en reparlera de la création d'emplois! Depuis deux ans, c'est un échec complet et absolu.

Cette année, à l'approche de Noël, ces millions de chômeurs ont bien peu de raisons de se réjouir. Malheureusement, à moins que le gouvernement ne modifie radicalement sa façon de penser, ils auront encore peu de raisons de se réjouir en 1996, à l'approche de Noël. L'espoir peut subsister si le gouvernement s'engage à équilibrer le budget durant son présent mandat. En agissant ainsi, le gouvernement donnerait à ces Canadiens des raisons d'espérer un Noël plus joyeux l'an prochain.

Nous pouvons rétablir la confiance des investisseurs dans ce merveilleux pays qui est le nôtre. Si nous y parvenons, ils créeront les emplois dont nous avons besoin. Les gouvernements ne créent pas d'emplois; c'est le secteur privé qui créera les emplois dont nous avons tellement besoin. Voilà la solution à la réduction des impôts. C'est seulement en redonnant du travail aux Canadiens et en relançant l'économie que nous pourrions bénéficier d'un allègement fiscal.

La décision appartient au ministre des Finances. La décision qu'il prendra dans le prochain budget déterminera si on le considérera comme un rabat-joie ou comme le Père Noël en 1996. Il ne faut pas qu'il rate cette occasion. Dans le prochain budget, il doit veiller à ce que le Temps des fêtes soit, en 1996, une période plus joyeuse pour des millions de Canadiens.

Madame la Présidente, je voudrais vous souhaiter ainsi qu'à tous les députés un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

[Français]

**M. André Caron (Jonquière, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens en tant que député du Bloc québécois sur le rapport intérimaire du Comité permanent des finances.

Vous savez qu'il est de la prérogative du Comité permanent des finances d'examiner la politique budgétaire du gouvernement, de faire enquête, de recevoir des témoins et de faire un certain nombre de constatations. J'ai ici le rapport intérimaire du comité qui tient sur deux pages.

• (1950)

Je pense qu'il y a lieu, pour les Canadiens et les Québécois, d'être un peu déçus et inquiets. Ce n'est pas que le Comité ait fait un mauvais travail. Le Comité a rencontré beaucoup de Canadiens, a tenu des forums, des colloques, a reçu des témoins et les gens se sont exprimés devant le Comité, comme mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup l'a dit tout à l'heure, avec sérieux. Par contre, si on regarde le résultat, on voit qu'il n'est pas très lourd et très concluant.

Dans le fond, qu'est-ce qu'on nous dit dans le rapport? Tout d'abord, on constate que le grand problème au Canada est le problème de la dette. On cite le vérificateur général qui fait cette affirmation dans son dernier rapport de 1995. Après avoir consulté les Canadiens, après avoir fait une tournée au Canada, le Comité en vient aux mêmes conclusions que le vérificateur général dans son rapport. Je pense qu'il n'était peut-être pas nécessaire de tenir des dizaines et des dizaines d'audiences pour en venir à cette conclusion.

On souligne aussi dans le rapport que le ministre des Finances a comme objectif, pour l'année 1997-1998, de diminuer le déficit à 17 milliards. Pour cette année, il s'agit de 32 milliards, d'après le ministre des Finances; l'année prochaine, ce sera 24 milliards, et dans deux ans, 17 milliards. C'est essentiellement ce qu'on nous dit dans le rapport.

On nous dit aussi que le ministre vise à faire en sorte qu'en 1997-1998, le déficit atteindra 2 p. 100 du produit national brut. C'est ce qu'on nous dit.

Tout d'abord, le rapport pêche par omission. Quand il est question d'un déficit pour cette année de 32 milliards, je pense que ce que le ministre des Finances a prétendu n'est pas tout à fait la vérité. Je suis déçu que le Comité permanent des finances ne l'ait pas souligné. On sait que ce déficit de 32 milliards serait de cinq milliards supplémentaires si le ministre des Finances n'avait pas utilisé le surplus du compte d'assurance-chômage de cette année pour diminuer le déficit.

Dans ce montant de 32 milliards que le ministre prétend avoir comme déficit cette année, on pourrait ajouter cinq milliards, de façon que, dans le fond, le déficit réel serait de 37 milliards.

Je ne veux pas reprocher au ministre d'avoir utilisé cette somme. C'est de l'argent qui vient des Canadiens et je pense qu'il peut y avoir intérêt pour le ministre des Finances à s'en servir pour diminuer le déficit. Mais le ministre des Finances devrait être franc. D'abord, il devrait le dire, et deuxièmement, il devrait peut-être le justifier.